

AG SECOURS

Numéro SIRET : **81794391300027**

Code APE : **8559B**

**4 RUE GAUGUIN
95420 MAGNY EN VEXIN**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
ACTIF	4
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
PASSIF	5
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	7
Bilan détaillé	10
ACTIF	10
<i>Actif immobilisé</i>	<i>10</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>10</i>
PASSIF	11
<i>Capitaux Propres</i>	<i>11</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>11</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>11</i>
Compte de résultat détaillé	13
Annexes 23	15
Liasse 23 IS RS	24
EspListeImmos	37
TVA 22 CA12	39

AG SECOURS

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

D'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AG SECOURS pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 44 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	8 883,11 Euros
Chiffre d'affaires	53 300,00 Euros
Résultat net comptable	558,31 Euros

Fait à PONTOISE
Le 12/04/2023

Cabinet PERICAT Audit. Comptabilité. Conseil

AG SECOURS

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	8 953	5 225	3 728	2 146	1 582
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	8 953	5 225	3 728	2 146	1 582
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 920		1 920	6 720	- 4 800
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	163		163	762	- 599
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	3 072		3 072	6 315	- 3 243
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance				232	- 232
TOTAL (II)	5 155		5 155	14 029	- 8 874
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 108	5 225	8 883	16 175	- 7 292

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	274	274	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 067	2 067	
Report à nouveau	-5 324		- 5 324
Résultat de l'exercice	558	-5 324	5 882
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 575	2 017	558
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	601	2 011	- 1 410
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 081	9 304	- 5 223
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 626	2 843	- 1 217
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	6 308	14 159	- 7 851
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	8 883	16 175	- 7 292

AG SECOURS

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	53 300		53 300	71 800	- 18 500	-25,77
Chiffres d'affaires Nets	53 300		53 300	71 800	- 18 500	-25,77
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			0			
Total des produits d'exploitation (I)			53 300	71 800	- 18 500	-25,77
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			50 224	73 941	- 23 717	-32,08
Impôts, taxes et versements assimilés			764	2 493	- 1 729	-69,35
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 018	689	329	47,75
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			250	1	249	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			52 257	77 124	- 24 867	-32,24
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			1 043	-5 324	6 367	119,59
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 043	-5 324	6 367	119,59

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	485		485	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	485		485	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-485		- 485	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	53 300	71 800	- 18 500	-25,77
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	52 742	77 124	- 24 382	-31,61
RESULTAT NET	558	-5 324	5 882	110,48
Dont Crédit-bail mobilier	30		30	N/S
Dont Crédit-bail immobilier				

AG SECOURS

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations corporelles	8 953	5 225	3 728	2 146	1 582
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	3 277		3 277	677	2 600
218300 Matériel de bureau et informatique	4 958		4 958	4 958	
218400 Mobilier	717		717	717	
281810 Autres immobilisations corpore		631	-631	-295	- 336
281830 immobilisations corpore		4 000	-4 000	-3 398	- 602
281840 amort sur mobilier		594	-594	-514	- 80
TOTAL (I)	8 953	5 225	3 728	2 146	1 582
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	1 920		1 920	6 720	- 4 800
411100 Clients.ventes de biens presta serv	1 920		1 920	6 720	- 4 800
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	163		163	762	- 599
445660 TVA DEDUCTIBLE	121		121	762	- 641
445867 TVA en attente déductible 20 %	42		42		42
Disponibilités	3 072		3 072	6 315	- 3 243
512100 Comptes en monnaie nationale	3 072		3 072	6 315	- 3 243
Charges constatées d'avance				232	- 232
486000 Charges constatees d'avance				232	- 232
TOTAL (II)	5 155		5 155	14 029	- 8 874
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 108	5 225	8 883	16 175	- 7 292

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 101300 Capital souscrit appelé verse	5 000 5 000	5 000 5 000	
Réserve légale 106100 Reserve legale	274 274	274 274	
Autres réserves 106800 Autres reserves	2 067 2 067	2 067 2 067	
Report à nouveau 119000 Report a nouveau (solde debiteur)	-5 324 -5 324		- 5 324 - 5 324
Résultat de l'exercice	558	-5 324	5 882
TOTAL (I)	2 575	2 017	558
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Associés 455000 Associes CC CEDRIC BOUGI	601 601	2 011 2 011	- 1 410 - 1 410
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 401100 Fourn.achats de biens presta serv 408100 Fournisseurs	4 081 3 829 252	9 304 9 304	- 5 223 - 5 475 252
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 445510 Tva à décaisser 445712 Tva collectée 20 %	1 626 1 506 120	2 843 1 723 1 120	- 1 217 - 217 - 1 000
TOTAL (IV)	6 308	14 159	- 7 851
TOTAL PASSIF (I à V)	8 883	16 175	- 7 292

AG SECOURS

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services	53 300		53 300	71 800	- 18 500
706000 Prestations de services	53 300		53 300	71 800	- 18 500
Chiffre d'affaires Net	53 300		53 300	71 800	- 18 500

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Total des produits d'exploitation (I)	53 300	71 800	- 18 500	-25,77
Autres achats et charges externes	50 224	73 941	- 23 717	-32,08
604000 Achats études et prestat. services	36 745	61 975	- 25 230	-40,71
606100 Fournitures non stock. eau, énergie	3 215	2 053	1 162	56,60
606140 CARBURANT		66	- 66	-100
606300 Fournit. entretien & petit equip.	30	149	- 119	-79,87
606400 Fournitures administratives	396	476	- 80	-16,81
612250 LOCATION CITROEN BERLINGO	30		30	N/S
613150 HEBERGEMENT SITE INTERNET	24	12	12	100,00
613500 Locations mobilières	1 663		1 663	N/S
615500 Sur biens mobiliers	355	26	329	N/S
616000 Primes d'assurance	1 032		1 032	N/S
616100 Multirisques	69		69	N/S
622600 Honoraires	3 386	3 589	- 203	-5,66
622700 Frais d'actes et de contentieux	44	201	- 157	-78,11
623100 Annonces et insertions	179	878	- 699	-79,61
625100 Voyages et déplacements	2 503	2 728	- 225	-8,25
625600 Missions		100	- 100	-100
626000 Frais postaux et de télécomm.	115	1 242	- 1 127	-90,74
627000 Services bancaires et assim.	439	446	- 7	-1,57
Impôts, taxes et versements assimilés	764	2 493	- 1 729	-69,35
633300 Part. employ. a form. prof. cont.	350	2 110	- 1 760	-83,41
635110 Contribution économique territoriale	414	383	31	8,09
Dotations aux amortissements sur immobilisati	1 018	689	329	47,75
681120 Immobilisations corporelles	1 018	689	329	47,75
Autres charges	250	1	249	N/S
654000 Pertes sur créances irrécouvrab.	250		250	N/S
658000 Charges diverses gestion courante	0	1	- 1	-100
Total des charges d'exploitation (II)	52 257	77 124	- 24 867	-32,24
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 043	-5 324	6 367	119,59
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-)	1 043	-5 324	6 367	119,59
Charges exceptionnelles sur opérations de ges	485		485	N/S
671200 Penalités amendes fisc. & pénales	35		35	N/S
672000 Charges sur exercices antérieurs	450		450	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	485		485	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-485		- 485	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	53 300	71 800	- 18 500	-25,77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	52 742	77 124	- 24 382	-31,61
RESULTAT NET	558	-5 324	5 882	110,48
Dont Crédit-bail mobilier	30		30	N/S
612250 LOCATION CITROEN BERLINGO	30		30	N/S

AG SECOURS

Annexes 23

Annexes 23

AG SECOURS**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 883,11 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 558,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/04/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AG SECOURS**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.1.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

AG SECOURS**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 8 953 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 353	2 600		8 953
Immobilisations financières				
TOTAL	6 353	2 600		8 953

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 5 225 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 207	1 018		5 225
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 207	1 018		5 225

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div	3 277	631	2 646	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatiqu	4 958	4 000	959	de 3 à 5 ans
Mobilier	717	594	123	3 ans
TOTAL	8 953	5 225	3 728	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 2 083 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 083	2 083	
TOTAL	2 083	2 083	

AG SECOURS**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5000	1,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5000	1,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 6 308 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	601	601		
Fournisseurs	4 081	4 081		
Dettes fiscales & sociales	1 626	1 626		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 308	6 308		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 252 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	252
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	252

AG SECOURS**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 53 300 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	53 300	100,00 %
TOTAL	53 300	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AG SECOURS**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 252 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	252
Fournisseurs(408100)	252
TOTAL	252

AG SECOURS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
b) Nombre d'actions émises	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	53 300	71 800	45 100	42 410	38 400
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 577	-4 635	5 357	766	-645
c) Impôt sur les bénéfices			365		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 577	-4 635	4 992	766	-645
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	558	-5 324	4 080	-358	-1 655
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	0	-1	1	0	-0
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	0	-1	1	-0	-0
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

AG SECOURS**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Des comptes annuels présenté en EUROS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet PERICAT, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AG SECOURS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	8 883
Chiffre d'affaires hors taxes	53 300
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	558

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour PERICAT
Fait à PONTOISE le 12/04/2023

AG SECOURS

Liasse 23 IS RS

Liasse 23 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>AG SECOURS</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>4 RUE GAUGUIN 95420 MAGNY EN VEXIN</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>1</td><td>7</td><td>9</td><td>4</td><td>3</td><td>9</td><td>1</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td></tr></table>												8	1	7	9	4	3	9	1	3	0	0	0	2	7
8	1	7	9	4	3	9	1	3	0	0	0	2	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																									
										Exercice N clos le															
										<u>31/12/2023</u>															
ACTIF										Brut															
										Amortissements-Provisions															
										Net															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilitisations corporelles *		028	8 953	030	5 225		3 728																	
	Immobilitisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	8 953	048	5 225		3 728																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 920	070		1 920																		
		Autres * (3)	072	1 63	074		1 63																		
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	3 072	086		3 072																		
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	5 155	098		5 155																			
Total général (I + II)		110	14 108	112	5 225		8 883																		
PASSIF										Exercice N															
										NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				5 000																		
	Écarts de réévaluation		124																						
	Réserve légale		126				274																		
	Réserves réglementées *		130																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				2 067																		
	Report à nouveau		134				(5 324)																		
	Résultat de l'exercice		136				558																		
	Subventions d'investissement		137																						
	Provisions réglementées		140																						
Total I		142				2 575																			
Provisions pour risques et charges		Total II	154																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				4 081																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		601		2 227																		
	Produits constatés d'avance		174																						
Total III		176				6 308																			
Total général (I + II + III)		180				8 883																			
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AG SECOURS		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				
		Services *		217				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				218	53 300	
	Production immobilisée *					222		
	Subventions d'exploitations reçues					224		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					226		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						230	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					232	53 300	
	Variation de stocks (marchandises) *					234		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					236		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					238		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 30 – mobilier : – immobilier :)				240		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		242	414	244	50 224	
	Rémunérations du personnel *					246	764	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					250		
Dotations aux amortissements *					252	1 018		
Dotations aux provisions					254			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		256			256	250	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259					
			260					
Total des charges d'exploitation (II)						262	52 257	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						264	1 043	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						296		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	485	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	558	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	558	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit					346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						352	558	
Déficits antérieurs reportables *						356		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
5 325 dont imputés sur le résultat :						360	558	
						370		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Néant ☐ *

GAGE Experts-comptables janvier 2023

Page 26

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AG SECOURS								Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
					2				
					3				
					4				
					5				
					6				
					7				
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	5 325					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter						
Déficits imputés			983	558					
Déficits reportables			984	4 767					
Déficits de l'exercice			960						
Total des déficits restant à reporter			970	4 767					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	10 740
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 654
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Expert-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise:AG SECOURS.....		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2022.. et clos le:31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables, janvier 2023

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 1 7 9 4 3 9 1 3

Dénomination de l'entreprise

AG SECOURS

Adresse (voie)

4 RUE GAUGUIN

Code postal

95420

Ville

MAGNY EN VEXIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	Naissance : Date	N° Département	Commune
Pays	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 1 7 9 4 3 9 1 3

Dénomination de l'entreprise

AG SECOURS

Adresse (voie)

4 RUE GAUGUIN

Code postal

95420

Ville

MAGNY EN VEXIN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2065-SD 2023	
Formulaire à déposer en double exemplaire		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01012022		et clos le 31122022	
Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AG SECOURS 4 RUE GAUGUIN 95420 MAGNY EN VEXIN			
SIRET 81794391300027		Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Autres enseignements	
		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			
OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
PERICAT Audit, Comptabilité, Conseil 8 RUE DELACOUR 95300 PONTOISE		Tél: 01.30.75.27.27	
Tél: 01.30.75.27.27		Tél:	
OGA/OMGA		Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:		Date: 24032023 Lieu: MAGNY EN VEXIN	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président JESSICA BOUGI	
Signature:			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire:	

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065 bis-SD			
		ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				2023			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVL T réalisée au cours de l'exercice							
		MVL T restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise AG SECOURS

du

Adresse 4 RUE GAUGUIN 95420 MAGNY EN VEXIN

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice . 2022 . . 10	558
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire JESSICA BOUGI Président		À MAGNY EN VEXIN , le 24032023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

AG SECOURS

EspListeImmos

EspListelmmos

AG SECOURS

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Compte		218100 / 281810										Install. gene. agenc. amenag. div.				
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette					
0001 AMENAGEMENT BUREAU	Entrée 14/01/2022	2 420,00		2 420,00	L 10,00		233,26	233,26			2 186,74					
0002 AMENAGEMENT BUREAU	Entrée 23/08/2017	677,17		677,17	L 10,00	294,96	67,72	362,68			314,49					
0003 POSE DE FAIENCES	Entrée 13/01/2022	180,00		180,00	L 20,00		34,80	34,80			145,20					
Sous-total		3 277,17		3 277,17		294,96	335,78	630,74			2 646,43					

Compte		218300 / 281830		Matériel de bureau et informatique							
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 ACER ASPIRE	16/08/2016	474,99		474,99	L 33,33	474,99		474,99			
0002 ACER ASPIRE	29/04/2017	542,13		542,13	L 33,33	542,13		542,13			
0003 SAMSUNG GALAXY S8 NOIR	09/09/2017	540,83		540,83	L 33,33	540,83		540,83			
0004 SAMSUNG FARGENT S8 ARGENT	04/11/2017	557,50		557,50	L 33,33	557,50		557,50			
0005 MANNEQUIN LAERDAL	23/07/2018	900,00		900,00	L 20,00	619,00	180,00	799,00			101,00
0006 COMBINAISON TISSU 3D	27/04/2019	319,00		319,00	L 33,33	284,73	34,27	319,00			
0007 ACER ASPIRE A315	02/04/2020	496,53		496,53	L 20,00	173,51	99,31	272,82			223,71
0008 SAMSUNG G9773F	14/12/2020	471,00		471,00	L 33,33	164,41	157,00	321,41			149,59
0009 IMPRIMANTE CANON	23/03/2021	157,50		157,50	L 20,00	24,33	31,50	55,83			101,67
0010 PC PORTABLE LENOVO	02/11/2021	499,00		499,00	L 20,00	16,36	99,80	116,16			382,84
Sous-total		4 958,48		4 958,48		3 397,79	601,88	3 999,67			958,81

Compte		218400 / 281840										Mobilier									
Désignation		Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette									
0001 ARMOIRE + PACK BUREAU + RETOL		10/11/2017	475,50		475,50	L 33,33	475,50		475,50												
0002 climatiseur mobile		10/07/2021	241,66		241,66	L 33,33	38,26	80,55	118,81			122,85									
Sous-total			717,16		717,16		513,76	80,55	594,31			122,85									

Total général		8 952,81		8 952,81		4 206,51	1 018,21	5 224,72			3 728,09
---------------	--	----------	--	----------	--	----------	----------	----------	--	--	----------

AG SECOURS

TVA 22 CA12

TVA 22 CA12



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

N°3517-S-SD

 FORMULAIRE OBLIGATOIRE
 (art. 242 sexies
 et 242 septies A de l'annexe au
 CG)

 CA12 (1)
~~CA12 E (1)~~

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

 Horaires d'ouverture sur www.impots.gouv.fr, rubrique « Contact »

Identification du destinataire	Nom ou dénomination	AG SECOURS
	Adresse	4 RUE GAUGUIN 95420 MAGNY EN VEXIN

 Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	Code service	Régime
			99 22	0	0		ST

N° d'identification de l'établissement (SIRET) 817943913 00027

N° de TVA intracommunautaire FR 53 817943913 0

(1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).

(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

☐

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

ATTENTION : ne portez pas de centimes d'euro (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date : 21/03/2023	Signature :	Somme :	Date :
Téléphone :		N° PEC	
		N° d'opération	
Paiement par virement bancaire : ☐		Pénalités Taux 5 % 9005 Taux % 9006 Taux % 9007	
Paiement par imputation * : ☐			
* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).		Date de réception	

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

 N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.
 Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

I – TVA BRUTE											
OPERATIONS NON TAXEES				Base hors taxe		OPERATIONS NON TAXEES				Base hors taxe	
01	Achats en franchise	0037		04	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie	0034					
02	Exportations hors UE	0032									
03	Autres opérations non imposables	0033		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043					
3A	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit de personnes non assujetties	0047									
3B	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049		4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029					
OPERATIONS TAXEES						Base hors taxe		Taxe due			
– Opérations réalisées en France métropolitaine											
5A	Taux normal 20%	0207					58 050				11 610
5B	Taux normal 20% sur les produits pétroliers	0208									
06	Taux réduit 5,5 %	0105									
6C	Taux réduit 10 %	0151									
– Opérations réalisées dans les DOM											
07	Taux normal 8,5 %	0201									
08	Taux réduit 2,1 %	0100									
8B											
– Opérations à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)											
09	Opérations imposables à un taux particulier	0950									
9A	Taux réduit 13% sur les produits pétroliers	0152									
10	Anciens taux	0900									
– Autres opérations											
AA	Achats d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030									
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040									
AC	Achats de prestations de services auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-2 du code général des impôts)	0044									
11	Cessions d'immobilisations	0970									
12	Livraisons à soi-même	0980									
13	Autres opérations imposables	0981									
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (ligne 5A à 13)										11 610
Autre TVA DUE											
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice	0983									
18	TVA antérieurement déduite à reverser (Dont TVA sur les produits pétroliers)	0600									
AD	Sommes à ajouter	0602									
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18 + AD)										11 610
II – TVA DÉDUCTIBLE											
AUTRES BIENS ET SERVICES								Taxe déductible			
20	Déductions sur factures (1)	0702									3 294
21	Déductions forfaitaires (1)	0704									
22	TOTAL (lignes 20 + 21)										3 294
IMMOBILISATIONS											
23	TVA déductible sur immobilisations (1)	0703									
AUTRE TVA À DÉDUIRE											
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	0058									
25	Omissions ou compléments de déductions	0059									
	Dont régularisations TV déductible sur les produits pétroliers)										
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de déduction %										
AE	Sommes à imputer	0603									
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25 + AE)										3 294
2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers										
		0711									

Dossier : 336796

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (cf. notice de la déclaration CA12).

III – TVA NETTE						
RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION					Taxe	
28	TVA due : (Ligne 19 – ligne 26)				8900	 8...316..
29	CRÉDIT : (Ligne 26 – ligne 19)				0705	
IMPUTATIONS / RÉGULARISATIONS DES ACOMPTES						
	Col. 1 : Montant effectivement payé	Col. 2 : Montant restant à payer	30	Acomptes payés et / ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2)	0018	 6...810..
Acompte 1	5...002...					
Acompte 2	1...808...					
	Tot. 16...810..	Tot. 2				
RÉSULTAT NET						
33	SOLDE DÛ si ligne 28 – (lignes 29 + 30) ≥ 0					 1...506..
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT : si ligne 30 – ligne 28 ≥ 0					
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE : (lignes 29 + 34)				0020	
IV – DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES						
					Taxe brute	
36	Taxe sur les retransmissions sportives au taux de 5 % (CGI, art. 302 bis ZE)	Base imposable		4215		
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)			4220		
42	Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre onéreux (CGI, art. 1609 sexdecies B)					
	– au taux de 5,15 %			4229		
43	– au taux de 15 %	Base imposable		4228		
43A	Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre gratuit (CGI, art. 1609 sexdecies B)					
	– au taux de 5,15 %	Base imposable		4298		
43B	– au taux de 15 %	Base imposable		4299		
44	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y) (14.89 € par acte accompli à compter du 1er janvier 2017)	Nombre d'actes		4206		
	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (ex-CGI, art 1599 vicies)					
45A	Taxe sur le transport aérien de passagers - Majoration en corse (CIBS, art. L422-13 et L422-29)	Nombre de passagers		4324		
45B	Taxe sur le transport maritime de passagers dans certains territoires côtiers - Embarquement ou débarquement en Corse (CIBS, art. L423-57 et suivants)			4325		
46	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 sexvicies) au taux de 0,75 %	Base imposable		4217		
47	Taxe sur certaines dépenses de publicité au taux de 1 % (CGI, art 302 bis MA)	Base imposable		4213		
4F	Taxe sur les excédents de provision des entreprises d'assurance de dommages (CGI, art. 235 ter X)			4238		
4K	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 I bis)			4236		
4L	Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)			4239		
4M	Taxe spéciale due en cas de non-respect de l'engagement de conserver pendant 5 ans les parts de FCPR ou FOPI (article 209-0 A du CGI)			4326		
60 A	Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)			4253		
60 B	Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)			4254		
61	Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)			4247		
62	Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)			4248		
63	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WVB)	Nombre de tonnes		4249		
64	Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (125 € par établissement) (CGI, art. 302 bis WD à WG)	Nombre d'établissements		4250		

	Redevance phytosanitaire à la circulation intracommunautaire et à l'exportation (Code rural et de la pêche maritime, art. L 251-17-1)					
65	— à la circulation intracommunautaire (PPE)				4273	
66	— à l'exportation				4274	
	Taxe sur les produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, art. L 253-8-2)					
	— au taux de 0,9 %	a	Base imposable			
	— au taux de 0,1 %	b	Base imposable			
66A	Taxe sur les produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, art. L 253-8-2)	Total de la taxe sur les produits phytopharmaceutiques due			4321	
	Taxe forfaitaire sur les ventes de métaux précieux, de bijoux, d'objets d'art, de collection et d'antiquité (CGI, art.150 VM)					
67	— sur les ventes de métaux précieux au taux de 11 %		Base imposable		4268	
68	— sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité au taux de 6 %		Base imposable		4270	
	Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5 % (CGI, art. 1600-0 I)					
69	— sur les ventes de métaux précieux		Base imposable		4269	
70	— sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité				4271	
	Taxe annuelle à l'essieu (CIBS, art. L421-94) (ex-CGI, art. 1010)					
		Nombre de véhicules	Dont nombre de véhicules rail-route	Montant de la taxe		
	1 - Véhicules à moteur isolés	PTAC inférieur à 27 t		1a		
		PTAC supérieur ou égal à 27 t		1b		
	2 - Ensembles articulés constitués d'un tracteur et d'une ou plusieurs semi-remorques	PTRA inférieur à 39 t		2a		
		PTRA supérieur ou égal à 39 t		2b		
	3 - Remorques de la catégorie O4			3		
70A	Total de la taxe annuelle à l'essieu due (1a+1b+2a+2b+3)				4303	
	Taxe annuelle sur les émissions de dioxyde de carbone des véhicules de tourisme et/ou taxe annuelle sur l'ancienneté des véhicules de tourisme (CIBS, a et b du 1° de l'art. L421-94) (Ex-taxe sur les émissions de CO2 et / ou taxe sur les émissions de polluants atmosphériques, CGI, art. 1010)					
	- Nombre de véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation (depuis le 1er mars 2020)					
	- Nombre de véhicules ne relevant pas du nouveau dispositif d'immatriculation : (réception européenne, dont la première mise en circulation est intervenue à compter du 1er juin 2004 et non utilisés par le redevable avant le 1er janvier 2006)					
	- Nombre d'autres véhicules soumis à la taxe					
	- Nombre de véhicules exonérés dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux					
	- Nombre des autres véhicules exonérés					
70B	Taxe annuelle sur les émissions de dioxyde de carbone des véhicules de tourisme (CIBS, a du 1° de l'art. L421-94) Une fiche d'aide au calcul (formulaire n°2858-FC-SD) et sa notice sont disponibles sur impot.gouv.fr				4323	
70C	Taxe annuelle sur l'ancienneté des véhicules de tourisme (CIBS, b du 1° de l'art. L421-94). Une fiche d'aide au calcul (formulaire n°2858-FC-SD) et sa notice sont disponibles sur impot.gouv.fr				4313	
	Nombre de véhicules exonérés					
	Prélèvements sur les paris hippiques					
71	— au profit de l'État (CGI, art. 302 bis ZG) au taux de 20.2 %		Base imposable		4256	
72	— au profit des organismes de sécurité sociale (CSS, art. L137-20) au taux de 6.9 %				4259	
73	— engagés depuis l'étranger sur des courses françaises et regroupés en France (CGI, art.302 bis ZO) au taux de 12 %				4255	
	Redevance due par les opérateurs agréés de paris hippiques en ligne					
74	— Enjeux relatifs aux courses de trot (CGI, art. 1609 tertrices)				4266	
75	— Enjeux relatifs aux courses de galop (CGI, art. 1609 tertrices)				4267	
	Prélèvements sur les paris sportifs en ligne					
76A	— au profit de l'État au taux de 33,7 % (CGI, art. 302 bis ZH)		Base imposable		4309	
77A	— au profit des organismes de sécurité sociale au taux de 10,6 % (CSS, art. L137-21)				4310	
78A	— au profit de l'agence nationale du sport (ANS) au taux de 10,6 % (CGI, art. 1609 tricies)				4311	

Dossier : 336796

V - RÉCAPITULATION					
49	Solde excédentaire (report de la ligne 35)			54	TVA (report de la ligne 33)
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4	8002		55	Taxes assimilées (total lignes 36 à 94)
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12 / CA 12 E)	8003			
52	Crédit imputé sur les prochains acomptes	8004			
ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CRÉDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILÉES DÉCLARÉES LIGNE 55					
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits L. 30). Précisez l'année.				56	TOTAL À PAYER (lignes 54 + 55) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)
☒ Juillet 2022 ☒ Décembre 2022				9992	1 506
BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT					
57	TVA [ligne 16 – (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]				8 316
VI – DEMANDE DE REMBOURSEMENT					
Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (ligne 29) si celui-ci est ≥ 150 €					a
Excédent de versement dégagé (ligne 34)					b
Maximum remboursable (a + b)					c
Remboursement demandé					d
Crédit reportable (c – d) ou (c – d + ligne 29 si le crédit dégagé ligne 29 est < 150 €)					e
Le soussigné (nom, prénom, qualité) :					
demande le remboursement de la somme de (en chiffres)				À, Le	
– à créditer au compte désigné				Signature :	
– à imputer sur une échéance future (joindre l'imprimé n° 3516)				Cession, cessation, décès, entrée dans un groupe de TVA	
				le :	
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION					
L'Inspecteur (1)		Le contrôleur (1)		des finances publiques soussigné émet un avis : – Favorable (1) au remboursement de la somme	
				– Défavorable	
De					
Observations (2) :					
Code rejet / Adm partielle				À, Le	
Type de rejet				Signature et cachet d'authenticité :	
Type de contrôle					
N° ALPAGE					
Le directeur soussigné autorise le remboursement					
de la somme de					
au profit de					
La présentation d'une caution				À, Le	
– a été exigée (1)				Signature et cachet d'authenticité :	
– n'a pas été exigée (1)					
Décisions prises par délégation					
Nature op.	Numéro op.	Date	Nom – signature		
Le comptable soussigné certifie que l'entreprise demanderesse :					
(1) – ne figure à aucun titre comme reliquataire dans les écritures du service des impôts des entreprises ;					
– est redevable de la somme de					
– au titre de					
Observations (3) :					
N° d'enregistrement MEDOC				À, Le	
				Signature et cachet d'authenticité :	

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.
 (2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
 Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.
 (3) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
 Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.

Depuis le 1er octobre 2014, vous avez l'obligation de télédéclarer et télépayer la TVA par transfert de fichier ou Internet.
 La somme due est prélevée automatiquement, au plus tôt à la date d'échéance.

Les demandes de remboursement de crédit de TVA doivent également être télétransmises.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site www.impots.gouv.fr rubrique « Professionnels » ou contacter votre service.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.